

CHARTRE ENVIRONNEMENTALE

AxFlow SAS, au travers de ses activités, décline une politique environnementale en accord et complémentaire avec le projet sustainability du groupe, avec les codes de conduite « code of Ethic » (employé) et « Code of Conduct » (fournisseur), impacte l'environnement et s'engage sur les actions suivantes :

- **Le choix de nos fournisseurs principaux certifiés ISO 14001**, ou en cours de certification, démontre notre engagement pour la mise en œuvre du système de management global qui inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour établir, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir la politique environnementale.

- **La politique voiture intègre dans sa définition :**
 - ✓ des véhicules de faibles à moyennes cylindrées (< 165 g CO₂/100 Km ») selon la norme WLTP
 - ✓ organisation efficiente des déplacements pour réduire l'impact kilométrique
 - ✓ contrôle contre la pollution suivi et respecté par un contrôle régulier des véhicules
 - ✓ analyser les énergies alternatives.

- **Identification des déchets pouvant être recyclés dans l'entreprise**
 - ✓ Piles, batteries et ampoules usagées : collectés gratuitement par un organisme
 - ✓ Papiers et cartons usagés : Des bacs de récupération sont prévus à cet effet.
 - ✓ Cartouches d'encre d'imprimantes et photocopieurs : envoyées systématiquement pour recyclage à des sociétés spécialisées dans cette récupération.
 - ✓ Ferraille, inox, huiles et graisses usagées : triées, stockées et enlevées.
 - ✓ Matériel informatique : repris par les sociétés spécialisées de retraitement de ce matériel (éco-responsable).

- **Prévention et réduction des déchets**

L'entreprise prévoit l'utilisation de matériel tenant compte de la gestion des déchets, par exemple en utilisant des matériaux facilement recyclables ou des matériaux moins générateurs de nuisance de l'environnement :

 - ✓ détergents bio dégradables, emballages recyclables,
 - ✓ consommation de papier.

- Prise en charge de l'évacuation des déchets

L'évacuation des déchets est prévue par l'entreprise vers des sites d'accueil de ces déchets ou par recyclage ou valorisation de ces derniers.

L'entreprise assure l'évacuation des déchets vers des sites dûment autorisés. Elle assure préalablement, en tant que de besoin les opérations nécessaires de tri, afin de faciliter la ventilation des différents types de matériaux.

- Réduction de notre empreinte carbone

Prendre des objectifs de réduction de consommation pour atteindre 0 en 2030 :

- ✓ Consommation d'eau réduite par 3
- ✓ Réduction de 30 % de nos produits chimiques
- ✓ Installation de panneaux photovoltaïques

- Comité de suivi / Contrôle

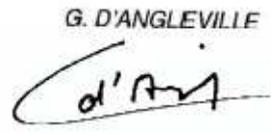
Le Comité Qualité met en place un plan d'action afin de faciliter l'exécution des actions définies par la présente charte. Ce plan d'action est revu lors de chaque réunion. Il est chargé de :

- ✓ Veiller au respect de l'application de la charte dans l'entreprise,
- ✓ Evaluer et entériner les modifications de la charte initiale en proposant des avenants,
- ✓ Etablir un rapport d'activité annuel,
- ✓ Suivre les indicateurs spécifiques trimestriels du groupe

- Evaluation de la Charte

La présente charte est valable sans limitation de durée et les résultats de son application seront évalués à chaque Revue de Direction. Elle pourra être modifiée suivant les résultats de cette évaluation.

Le Comité Qualité

 N. AMANI	 G. D'ANGLEVILLE	 K. BALBOUL
 V. BELZ	 G. CHANAY	 N. GOURGUES
 P. LANTIGNY	 C. LEROY	 S. VERDIER